

du 7 Mai 1970

portant formation du Gouvernement

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel,

DECRETE :

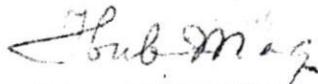
ARTICLE 1er - Il est constitué un Gouvernement de la République du Dahomey composé comme suit :

- Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
chargé de l'Intérieur et de la Défense : Mr Hubert MAGA
- Ministre des Finances : Mr Pascal CHABI KAO
- Ministre de l'Economie et du Plan : Me Joseph KEKE
- Ministre des Affaires Etrangères : Dr Daouda BADAROU
- Ministre des Travaux Publics,
des Mines et des Transports, : Mr Gabriel LOZES
- Ministre des Postes et
Télécommunications : Mr Karl AHOUANSOU
- Ministre de l'Information et
du Tourisme : Mr Théophile PAOLETTI
- Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales : Mr Albert OUASSA
- Ministre de l'Education Nationale,
de la Culture, de la Jeunesse et
des Sports : Mr Edmond DOSSOU-YOVO
- Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation : Mr Michel TOKO
- Ministre de la Fonction
Publique et du Travail : Mr Ambroise AGBOTON
- Ministre du Développement Rural
et de la Coopération : Mr Mama CHABI.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 7 Mai 1970

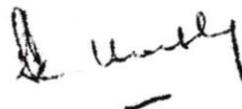
par le Conseil Présidentiel,



Hubert MAGA



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Soukou-Migan APITHY

Ampliations : PR 10 - CS 6 - CES 5 - Ministères 11 - SGM 11 - SGG 4
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8 - DFP + s/dtions 6 - DAI 4 -
Officepostal 1 - DTP 1 - SGPR-IAA-DCCT-DN-Gde Chanc. 5 - JORD 1
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Dtion Gale de l'En 1. SGDN-EM-FAD-DGN-DSN 8